

**REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 22 août 2019 à 20 h 30**

Excusés :

- Dominique INGLADA procuration à Gilbert BOLE
- Sandra VETTER procuration à Renée MOUGIN
- Thierry BERNARDIN procuration à Pascal ROUGNON
- Henri FAIVRE-PIERRET procuration à Dominique MOLLIER
- Philippe SURDOL procuration à Claude BINETRUY
- Christine MARGUET procuration à Gilles CRETENET
- Isabelle CAILLE-L'ETIENNE procuration à Rodolphe MAIRE
- Alexandra ROMAIN procuration à Lucienne MICHEL

Absente :

- Chloé SIRON

soit 18 présences physiques et 8 procurations = 26 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du 22 août 2019.

Secrétaire de séance : Dominique PATOIS.

Mme le Maire commence par demander aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 juillet 2019.

VOTE :

POUR = 26

ABSTENTION = 0

CONTRE = 0

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire demande l'autorisation d'y ajouter un point : « Nom de rue pour le lotissement de la Forêt ».

VOTE :

POUR = 26

ABSTENTION = 0

CONTRE = 0

---

**ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

**1°) CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU LOT n° 4 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, le Conseil Municipal avait remis en appel d'offre le lot n° 4 « Menuiseries extérieures » des travaux

d'extension du groupe scolaire. Ce lot avait été déclaré sans suite en raison du refus de l'entreprise Henri VERMOT de réaliser les travaux.

Un nouvel appel d'offre a donc été publié auquel deux entreprises ont répondu :

- Ets BAUD de Sombacour = 85.439,00 € HT
- Ets MOUGIN de Morteau = 116.714,45 € HT

La commission MAPA, réunie le 7 août 2019, a ouvert les offres et après discussion propose de retenir l'Ets BAUD de Sombacour qui est la mieux disante.

Le maître d'œuvre a étudié les deux dossiers et préconisé également de retenir l'Ets BAUD.

Après avoir fait un bilan de l'état d'avancement du chantier, Mme le Maire soumet au vote le choix de l'Ets BAUD.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **2°) CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A HABITAT 25**

Suite à la démolition de l'immeuble qui était situé « rue des Aubépines », Habitat 25 souhaite procéder à la reconstruction de 16 nouveaux logements sociaux sur ce terrain.

Or, pour permettre cette nouvelle construction, il serait nécessaire que la Commune cède à Habitat 25 environ 195m<sup>2</sup> de terrain à prélever dans la parcelle cadastrée section AO n° 256.

Etant donné le caractère social du projet, Mme le Maire propose de céder cette bande de terrain, qui de toute façon ne sera d'aucune utilité pour la Commune, pour l'€ symbolique.

VOTE :

POUR = 23

CONTRE = 3

ABSTENTION = 0

### **3°) CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. MME DICHAMP**

Suite à la fermeture de l'école du Chauffaud, M. Mme DICHAMP Gilles avait contacté Mme le Maire, pour lui faire savoir qu'ils seraient intéressés par une partie de la parcelle de terrain sur laquelle est implantée l'école et qui est attenante à leur propriété.

La surface souhaitée par M. Mme DICHAMP représente environ 275 m<sup>2</sup>.

Un avis des services fiscaux estime cette parcelle à 16.000 €.

Cette cession ne porterait aucunement préjudice à la vente de l'école, la parcelle restant disponible ayant encore une surface d'environ 1.559 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession à M. Mme DICHAMP d'environ 275 m<sup>2</sup> de terrain d'aisance pris dans la parcelle cadastrée section BE n° 39 pour un prix de 16.000 €.

Rodolphe MAIRE demande s'il ne serait pas possible de diviser la parcelle en deux.

Mme le Maire répond que cette possibilité a été étudiée, mais que la configuration du terrain (talus très pentu) et l'implantation du bâtiment existant (l'entrée de l'un des garages se fait par l'arrière du bâtiment) ne permettent pas cette division.

VOTE :

POUR = 21

CONTRE = 0

ABSTENTION = 5

#### **4°) DETERMINATION DU PRIX DE MISE EN VENTE DE L'ECOLE PRIMAIRE DU CHAUFFAUD**

Toutes les autorisations ont été délivrées par rapport à la désaffectation de l'école primaire du Chauffaud.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2019, il avait été délibéré le fait que ce bâtiment devait être mis en vente.

Il convient à présent de décider de la mise à prix.

Une estimation des services fiscaux en date du 12 juin 2019 donnait une valeur de 440.000 € à ce bien.

Suite à la demande de M. Mme DICHAMP, la parcelle de terrain a diminué d'environ 275 m<sup>2</sup>, toutefois, Mme le Maire propose de conserver l'évaluation de 440.000 € comme mise à prix, bien qu'un nouvel avis des services fiscaux évalue dorénavant la propriété à 424.000 €.

Pour information, la Commune a toujours droit à une marge d'appréciation de plus ou moins 10% par rapport aux avis rendus par les services fiscaux, donc il est tout à fait possible de partir sur un prix de départ de 440.000 €.

C'est l'office notarial de Morteau qui sera chargé de toutes les démarches (publicité, visites...).

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **5°) CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE : Rue PARRENIN**

Mme Carla BINETRUY et son conjoint M. Pascal POURCELOT sont devenus propriétaires de la maison située 3, rue Hippolyte Parrenin qui appartenait à M. Maxence BINETRUY.

Ils ont décidé de faire un parking de 6 places sur leur propriété, pour le stationnement des véhicules de leurs locataires.

Mme le Maire ne peut qu'approuver un tel projet, ces voitures ne seront pas dans la rue qui est déjà bien chargée au niveau du stationnement.

Toutefois, depuis toujours l'accès à leur propriété se fait par la parcelle communale cadastrée section AC n° 98 bien qu'aucune servitude n'ait jamais été actée.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose de mettre en place une servitude sur la parcelle communale AC n° 98 au profit de la parcelle AC n° 94 pour permettre l'accès au futur parking. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme BINETRUY et M. POURCELOT.

VOTE :

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

### **6°) BAIL ENTRE LA COMMUNE ET S.F.R.**

SFR va installer une antenne relais de radiotéléphonie sur un terrain communal au lieudit « Le Pissoux », entre les propriétés de Fabrice VILLIER et Gilles REMONNAY, sur le côté droit en montant. Cette antenne permettra une connexion avec celle du Meix Meusy et supprimera les zones blanches du Pissoux.

Cette antenne d'environ 30m de haut sera implantée sur un socle de 47m<sup>2</sup> qui sera clôturé.

SFR versera à la Commune un loyer de 500 €/an pour la location du terrain.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **7°) VALIDATION COMMISSION URBANISME**

L'ensemble des membres du conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la commission urbanisme du 8 juillet 2019.

Aucune remarque particulière n'est à noter.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **8°) NOM DE RUE pour LOTISSEMENT « LA FORET »**

Les premières habitations de l'antenne appelée « lotissement de la Forêt » attenante au lotissement Monts Franco-Suisse auquel nous avons donné le nom de « rue du Bosquet », vont bientôt être habitées. Les futurs habitants ont besoin de connaître le nom de la rue pour pouvoir faire toutes leurs démarches administratives.

Lors d'une discussion, le nom de « Impasse des Epicéas » avait été avancé. C'est donc cette proposition que Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider.

VOTE

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **9°) QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'a été posée.

La séance est levée à 21 h 30.